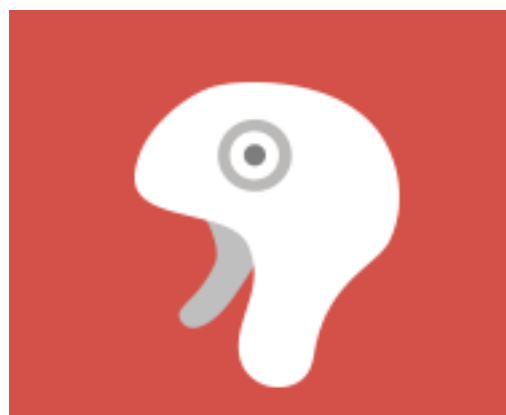


Élections 2017 : l'UFAL interpelle les candidat-e-s sur la laïcité

8 mars 2017



La laïcité est un acquis essentiel de notre démocratie, et tout recul, tout relâchement est un abandon. La laïcité est un combat que la société doit mener en permanence devant les attaques de tous les intégrismes et tous les communautarismes.

La ligne de partage entre laïques et faux amis de la laïcité est devenue un clivage politique opérationnel. Le combat laïque, plus nécessaire que jamais, doit donc être envisagé comme un des axes, mais non le seul, de la défense de la République.

Défendre la laïcité ne suffit pas : il faut aussi la promouvoir

Proposition 1

En terminer avec l'alibi du « fait religieux » qui sert à la réintroduction des religions à l'école, non comme fait historique, culturel et philosophique (ce qui a toujours été le cas), mais comme « vécu » des (seuls) élèves croyants. La laïcité est systématiquement dissoute dans le « dialogue interreligieux » : or la laïcité, opposable à tous, n'est pas l'œcuménisme, qui ne concerne que quelques religions et leurs adeptes.

Proposition 2

Définir une règle claire et unique protégeant la neutralité des sorties scolaires au même titre que les autres activités scolaires, soit par voie de circulaire ministérielle impérative, soit par une loi.

Proposition 3

Rendre effective l'application du Code de l'éducation, qui dispose que l'enseignement supérieur et la recherche sont « laïques », en introduisant dans les règlements intérieurs des Universités l'obligation de neutralité

des lieux et situations d'enseignement et de recherche.

Proposition 4

Examiner la notion de « liberté religieuse » (y compris pour les usagers de la sphère publique) au regard du respect des « libertés d'autrui ». L'UFAL est opposée à une interdiction du port de signes religieux dans l'espace civil mais considère qu'il peut revêtir le caractère d'une atteinte (par « pression de conformité ») aux droits et libertés des personnes habitant un même quartier, ou supposées appartenir à une communauté, une ethnie, etc. pour leur imposer cette tenue et/ou les pratiques religieuses qui lui sont liées. Il convient donc de cesser de définir de façon étroite le « prosélytisme » dans la sphère publique, et de protéger l'ensemble des citoyens, et tout spécialement les femmes, de toute pression sur les membres supposés d'une communauté tendant au séparatisme politico-religieux.

Proposition 5

Étendre à tout le territoire national les principes de la loi de 1905. En conséquence, engager une sortie graduelle et concertée du statut dérogatoire en matière de cultes en Alsace-Moselle et supprimer l'enseignement religieux obligatoire à l'école publique dès la rentrée 2017. Abroger le financement des cultes dans toutes les collectivités d'Outre-mer, en particulier en Guyane.

Retrouvez les autres propositions de l'UFAL à l'adresse :

ufal.org/elections2017

[34 propositions UFAL](#) [Alsace-Moselle](#) [communautarisme](#) [démocratie](#) [fait religieux](#) [intégrisme](#) [liberté religieuse](#) [loi-de-1905](#)